



RAPPORT D'ACTIVITE 2016 GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ÉNERGIES,
D'ÉQUIPEMENT ET
D'ENVIRONNEMENT
DE LA NIÈVRE





Dans l'exercice de sa compétence, le SIEEEN recherche l'amélioration constante de l'organisation de transport et de traitement des déchets. Il mutualise et rationalise les moyens nécessaires pour maîtriser les coûts de traitement par la réalisation d'économie d'échelle, assurer un accompagnement individualisé de ses collectivités adhérentes, et faciliter et coordonner la mise en œuvre de projets communs issus de réflexions partagées et élaborées collectivement.

En 2016, le SIEEEN a assuré le traitement des déchets de 15 établissements publics de coopération intercommunale : ces 6 syndicats intercommunaux et 9 communautés de communes correspondent à 222 communes regroupant une population de 91 000 habitants. Ce réseau est composé d'ambassadeurs et d'équipements performants.

i

La loi Barnier du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement insiste sur la transparence de l'information aux usagers. Cette obligation est confirmée par le décret du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.



NOS DÉCHETS
UNE RESSOURCE

Rédaction : Jef d'Argent-Moklé
Directeur de la publication : Guy Hourcacie
Coordination : Bénédicte Martin
Maquette - Mise en page : Lechat et la Souris
Crédits photos : SIEEEN, Lionel Brügger, Shutterstock
Sources des tableaux et graphiques : données SIEEEN
Impression : Inore Groupe Impression - 1000 exemplaires - Juin 2017

UNE POLITIQUE FÉDÉRATRICE ET SOLIDAIRE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Mutualisation et rationalisation des moyens :

- **Optimisation du fonctionnement des équipements** par une structuration en réseau.
 - **Effet de seuil des tonnages de déchets** : le volume de déchets pris en charge par le syndicat lui permet à la fois de négocier avantageusement ses contrats mais aussi de faire bénéficier à ses adhérents, d'une majoration des soutiens et recettes liées à la vente de matériaux.
 - **Mutualisation des personnels** (animation du réseau d'ambassadeurs de tri/prévention) **et utilisation des compétences des autres services du SIEEEN** (création d'outils de communication, cartographie).
- Le SIEEEN dispose d'un réseau d'équipements : 7 quais de transfert et 5 plates-formes de compostage accueillant les biodéchets, emballages et ordures ménagères résiduelles collectés en porte-à-porte ainsi que les déchets verts provenant des déchetteries.
 - Notification du marché de transfert des bennes des déchetteries des 5 collectivités du secteur Nord du territoire (gain économique de près de 10 %) et globalisation en un marché unique de la gestion des déchets dangereux collectés sur les 15 déchetteries du territoire (gain de 20 %).
 - Création d'outils de communication personnalisables et assistance conception de maquettes : **classeur des secrétaires, guide de tri, autocollants points d'apport volontaire**.
 - **Création du logo Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire**.

Coordination et accompagnement technique des collectivités adhérentes :

- **Coordination des actions** : groupement d'achats, projets communs.
 - **Aide personnalisée** : à la rédaction et au lancement des marchés publics, accompagnement technique pour des opérations territoriales...
- Groupements de commandes marchés publics : achats des sacs prestation de collecte des points d'apport volontaire, commande groupée d'outils de communication (**Eco-Cup, Stop-Pub**).
 - Aide au remplissage des 15 matrices des coûts Ademe.
 - Suivi du déploiement progressif du dispositif Éco-mobilier sur les déchetteries.
 - Poursuite de la mise en réseau des déchetteries (cartes d'accès) : fusion des bases de données offrant aux professionnels un accès à toutes les déchetteries.

Mise en place d'outils de suivi qualitatif et quantitatif de la poubelle de chaque adhérent :

- Ponts bascule avec délivrance de tickets de pesées, caractérisations des poubelles de chaque collectivité adhérente.
- Lancement d'un projet de création d'une plate-forme collaborative commune entre le SIEEEN et ses adhérents (dématérialisation du traitement des données, simplification des échanges et réduction de la production de papiers).

Engagements partagés pour un service public efficient :

- **Exemplarité des pratiques** : engagements du SIEEEN et de ses adhérents dans des démarches éco-exemplaires.
 - **Montée en compétences des agents par la formation** : mise en place d'un plan de formation annuel des agents des collectivités en partenariat avec le Centre National de Formation de la Fonction Publique (CNFPT), les éco-organismes et les entreprises sur la base des besoins recensés auprès des collectivités.
- Adhésion du SIEEEN et de ses adhérents à la Charte des collectivités éco-engagées : utilisation de critères environnementaux dans les marchés publics et réduction de la production de papiers.
 - Organisation de formations : pour les secrétaires de mairie, pour les gardiens de déchetteries (formation consignes de tri Éco-mobilier, formation prise en charge des déchets dangereux).

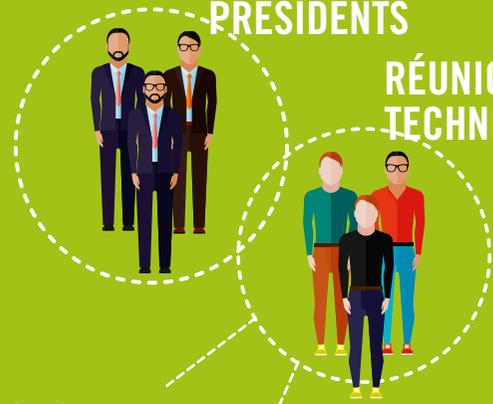


GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

UN CO-PILOTAGE SIEEEN/ADHÉRENTS
POUR LA DÉFINITION
D'UNE POLITIQUE COMMUNE
AUX OBJECTIFS PARTAGÉS

RÉUNION DES
PRÉSIDENTS

RÉUNION DES
TECHNICIENS

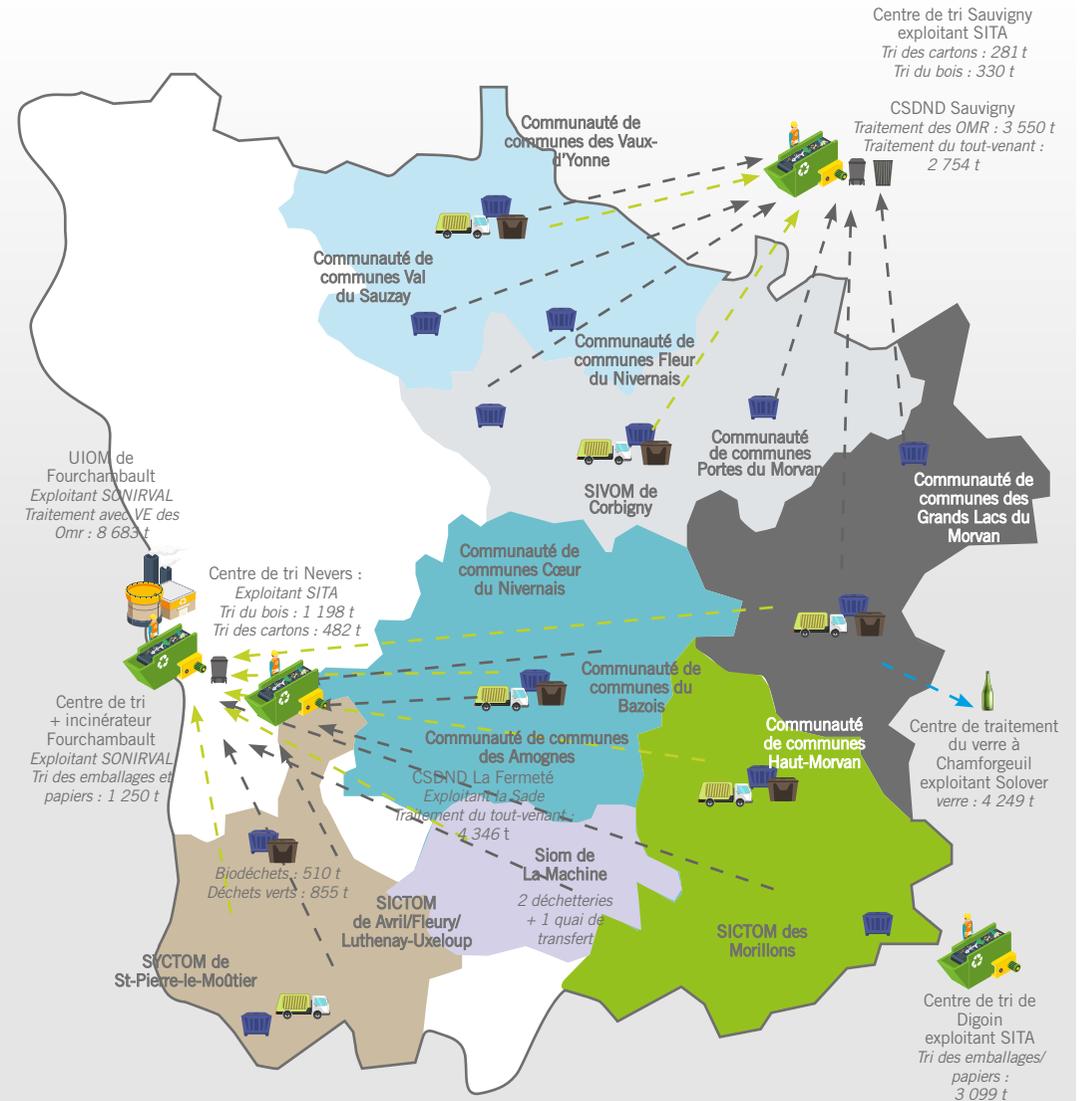


GROUPE
PROJET 1

GROUPE
PROJET 2

LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS ET UNITÉS DE TRAITEMENT 2016 ET TONNAGES TRAITÉS

- Territoires non-gérés par le SIEEEN
 - Château-Chinon : CC Haut Morvan, CC des Grands lacs du Morvan (Pop. concernées : 9 879 hab.)
 - Chantenay-St-Imbert : SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier et Syndicat Avril-Fleury-Luthenay-Uxeloup (Pop. concernées : 16 448 hab.)
 - Corbigny : SIVOM de Corbigny et CC des Portes du Morvan (Pop. concernées : 10 706 hab.)
 - Champvert : SIOM de La Machine (Pop. concernées : 16 406 hab.)
 - Rix : CC des Vaux-d'Yonne, CC Val du Sauzay et CC Fleur du Nivernais (Pop. concernées : 15 031 hab.)
 - Préporché : SICTOM des Morillons (Pop. concernées : 10 429 hab.)
 - Rouy : CC Cœur du Nivernais et CC des Amognes et CC du Bazois (Pop. concernées : 12 233 hab.)
- Incinérateur
 - Centre de tri
 - Déchetterie
 - Plate-forme de compostage
 - Quai de transfert
 - Traitement OMR
 - Traitement tout-venant
 - Verrier
- -> Flux des emballages et papiers
 - -> Flux des ordures ménagères
 - -> Flux du verre



ÉQUIPEMENTS SIEEEN / TONNAGES 2016

Commune	Quai de transferts	Plate-forme de compostage Biodéchets	Plate-forme de compostage Déchets verts
Château-Chinon	1 642 t	390 t	542 t
Corbigny	1 462 t	550 t	1 068 t
Préporché	1 176 t	400 t	1 532 t
Rix	2 088 t	484 t	1 302 t
Rouy	1 074 t	871 t	2 163 t
Champvert	2 739 t	-	-
Chantenay	2 052 t	-	-



BILAN 2016 DE L'ACTIVITÉ DÉCHETS

L'ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ

L'organisation mise en œuvre sur le territoire SIEEEN vise à réduire au maximum les distances entre les zones de collecte des installations de traitement afin de limiter les coûts de transport. Le Syndicat déploie des solutions qui obéissent à une logique de réseau : maillage territorial de ses équipements et allotissement géographique des marchés. Cette démarche permet de garantir une continuité de service et de pallier les problèmes éventuels par la réorientation des déchets vers un autre équipement.

LES MESURES DE PRÉVENTION

L'ensemble de la politique du Syndicat a pour finalité de réduire au maximum l'impact environnemental des activités :

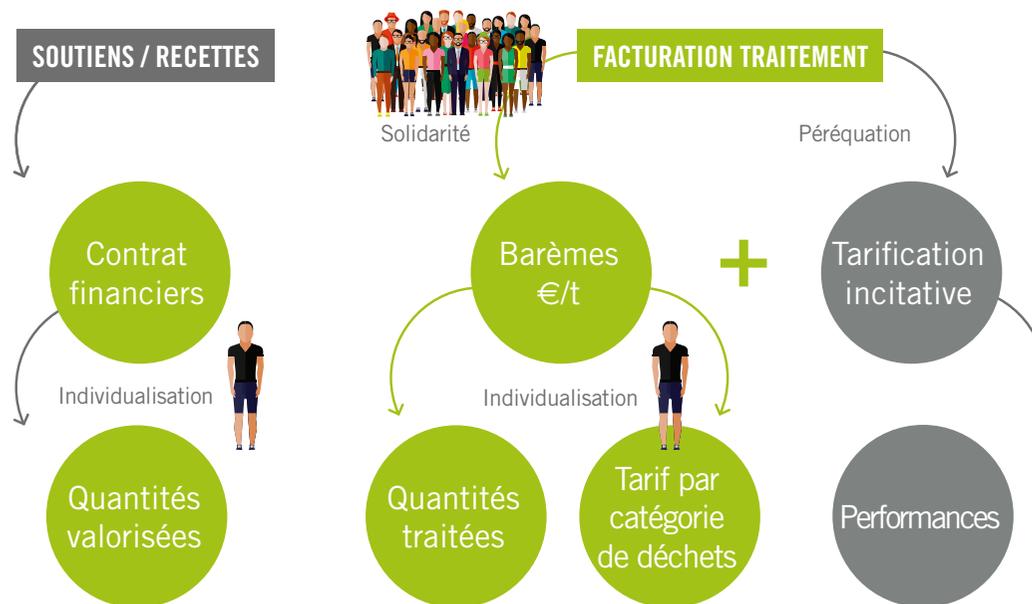
- **Pour le transport** : intégration du critère environnemental dans les marchés avec adaptation des véhicules aux normes, optimisation des rotations de bennes (évacuation des déchets en bennes doubles), exutoires de proximité.
- **Pour le traitement et le stockage** : mise en œuvre d'une politique déchets destinée à réduire la mise en décharge de déchets et atteindre une valorisation maximale de la poubelle (tri des biodéchets, valorisation énergétique d'une partie des déchets).

LES ÉCHANGES FINANCIERS SIEEEN/ADHÉRENTS

Les principes de solidarité et d'égalité constituent le socle de la facturation traitement du SIEEEN. Ils s'expriment à travers la péréquation.

Chaque adhérent peut agir, toutefois, sur sa facture en réduisant ses tonnages et en améliorant ses performances de tri qui conditionnent le niveau de ses soutiens.

LES MARGES DE MANŒUVRE FINANCIÈRES



LES INDICATEURS 2016



7 000 t de CO₂ générées
pour le transfert et traitement des déchets
(3 400 t CO₂ évitées grâce au tri et à la valorisation énergétique)



55 % des déchets ménagers valorisés
sous forme matière ou organique
20 % valorisés sous forme d'énergie



43 920 t déchets ménagers produits
(DMA)
dont **24 036 t** ordures ménagères (OMA)



Coût aidé du traitement
17,9 € HT/hab
21,69 € TTC/hab



Recours aux associations
nivernaises d'insertion :
• Collecte papiers SIEEEN : **32 h**
• Collecte papiers communauté de
communes : **492 h**



GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Production de compost 2016 :

3 722 t et 163 t de plaquettes bois énergie



Matériaux récupérés en déchetteries

12 726 t



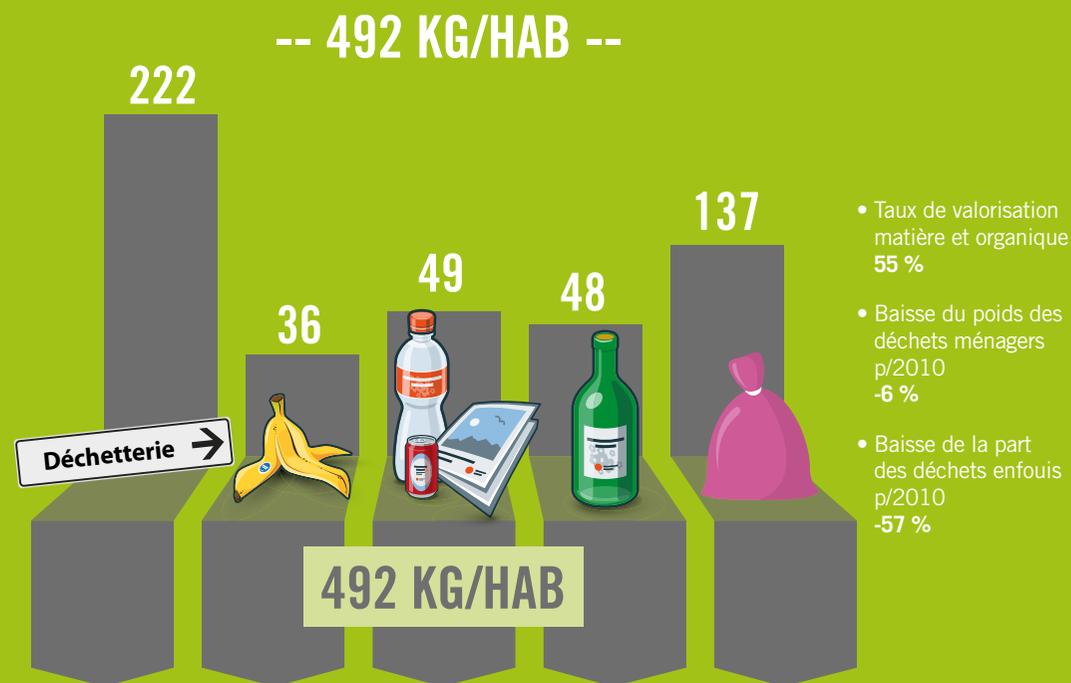
Emballages et papiers recyclés

8 878 t

LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

Grâce à l'intensification des actions de tri et de la prévention menées par le réseau d'ambassadeurs, la réduction des déchets est constante depuis 2009. L'introduction de l'incinération parmi les modes de traitement a permis au SIEEN de détourner de l'enfouissement une part significative des ordures ménagères. La mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire influe de façon bénéfique sur les résultats qui dépassent les objectifs nationaux, du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) et les moyennes départementales.

MOYENNE DÉPARTEMENTALE DE VALORISATION DES DMA EN 2016 :



OBJECTIFS GRENELLE NATIONAUX :

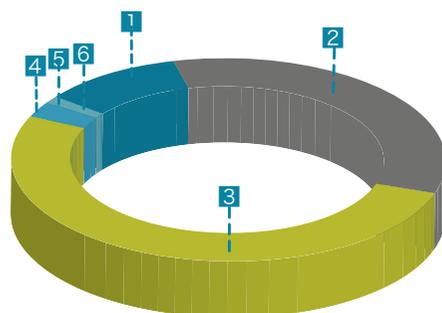
- Renforcer le taux de recyclage matière et organique : 45 % en 2015
- Réduire le poids des déchets ménagers p/2010 = -7 %/hab en 2015
- Part des déchets enfouis ou incinérés : -15 % en 2012



LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS 2016

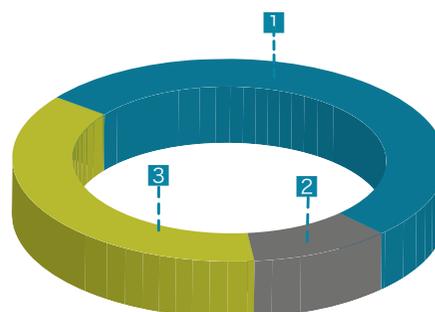
COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

DÉPENSES EXPLOITATION



	Montants €	%
1 Charges de personnel	723 390	10,73
2 Subventions – remboursement participations	2 293 063	34,01
3 Charges de gestion courante	3 499 337	51,90
4 Dotations aux amortissements	167 225	2,48
5 Charges exceptionnelles	59 226	0,88
6 Charges financières	48	0,00
TOTAL	6 742 289	100,00

DÉPENSES INVESTISSEMENT



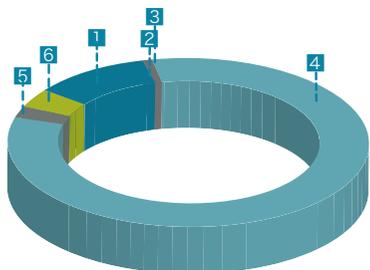
	Montants €	%
1 Sites d'exploitation des déchets	357 198	52,32
2 Remboursement de la dette	72 811	10,67
3 Amortissements des subventions	252 663	37,01
TOTAL	682 672	100,00





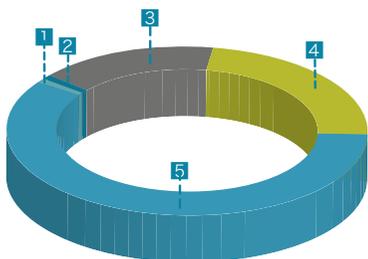
COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

RECETTES EXPLOITATION



	Montants €	%
1 Produits des services	788 311	10,65
2 Produits exceptionnels	59 537	0,80
3 Atténuation des charges	7 465	0,10
4 Dotations et subventions	6 131 193	82,82
5 Excédent antérieur reporté	164 284	2,22
6 Reprise sur amortissement	252 663	3,41
TOTAL	7 403 453	100,00

RECETTES INVESTISSEMENT



	Montants €	%
1 FCTVA	5 030	0,69
2 Autres créances	7 525	1,04
3 État – Ademe	116 169	16,02
4 Amortissements des immobilisations	167 425	23,08
5 Excédent de fonctionnement capitalisé	429 139	59,17
TOTAL	725 288	100,00





BILAN DU CONTRAT D'OBJECTIF DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE (CODEC)

Après la réalisation d'une étude de pré-figuration sur 6 mois, le SIEEEN et ses collectivités adhérentes se sont engagés dans le dispositif CODEC en août 2016. Ce programme commun déchets et économie circulaire, sur 3 ans, s'inscrit dans la continuité du plan d'actions territoire zéro déchet, zéro gaspillage en l'intégrant dans une démarche exemplaire et participative.

1 PROGRAMME AMBITIEUX, 5 OBJECTIFS

- Abaisser de 3 % le poids des Déchets Ménagers et Assimilés (hors gravats) en se concentrant sur la part non-valorisable des ordures résiduelles et du tout-venant (actes d'achats, réemploi).
- Porter à 80 % la valorisation des déchets non-dangereux (hors gravats) en développant les filières de responsabilité élargies du producteur (REP), en assurant le démantèlement ou le détournement du tout-venant et en améliorant les performances de collecte sélective.
- Réduire de 10 % le taux d'enfouissement par rapport à 2015.
- Créer 10 activités économiques par des actions d'économie circulaire.
- Accompagner 5 initiatives locales (hors SIEEEN et collectivités).

Le SIEEEN s'est investi dans la co-construction d'un plan d'actions globales et transversales communes à toutes les parties prenantes en tenant compte des spécificités de chacun de ses adhérents. 7 ateliers, 4 comités de pilotage et des réunions techniques ont permis d'aboutir à la validation du programme ambitieux du territoire SIEEEN.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION

- Mise en place de l'année du don pour inciter au réemploi (boîtes à donner/boîtes à lire, 4 gratifierias, disco soupe, troc de plantes).
- Le bon déchet au bon endroit ; opération coup de balai sur les produits dangereux ciblant les professionnels.
- Création d'un stand d'animation pour expliquer le parcours du papier de sa production à son recyclage.
- Proposition d'une charte pour accompagner les administrations éco-exemplaires.

LES ACTIONS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Mutualisation entre acteurs économiques pour initier une dynamique commune de prévention et gestion des déchets.
- Sensibilisation des acteurs économiques à l'utilisation des lampes LED.
- Incitation à la création de maisons de ressources en réseau (recycleries).
- Lutte contre le gaspillage alimentaire et promotion d'une alimentation durable.
- Expérimentation sur des composts pour valoriser de nouveaux déchets organiques.
- Information sur les couches lavables avec création d'un outil de sensibilisation, la « valise eco-family ».

Les faits marquants 2016

Éco-exemplarité des administrations :

- Collecte des papiers administratifs par l'ANAR : 10,6 t.
- Formation secrétaires de mairie : 11 personnes (sur archivage).
- Agrandissement de la plate-forme de compostage de Rouy pour le traitement des biodéchets et déchets verts du SICTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier, en novembre 2016, suite à la fin d'exploitation de la plate-forme de Magny-Cours.

Le bilan des ambassadeurs du tri et de la prévention

Le réseau des ambassadeurs de tri et de prévention informe et sensibilise la population. Il applique le règlement de collecte et le plan de communication de sa collectivité ou de son syndicat, forme les différents relais et entretient la dynamique dans les communes. Il constitue un maillon indispensable entre les équipes de collecte, la population et les élus.

Le SIEEEN coordonne un réseau d'ambassadeurs qui se sont réunis 6 fois en 2016. L'objectif du réseau est de créer et faire vivre des animations en commun, participer ensemble aux semaines et journées thématiques, partager des expériences et un panel d'outils et proposer des formations communes aux agents.



LES ACTIONS 2016 DU RÉSEAU

- 5 707 personnes vues en porte-à-porte et 226 en réunions publiques.
- 7 579 personnes rencontrées en permanence publique.
- 12 ménages vus en habitats collectifs.
- 110 caractérisations réalisées (collecte sélective).

